



**COMMUNE DE SOUGLIN \*REVISION DU P.L.U**  
**Annexe de la délibération n°2022-47 du 24/11/2022**

***BILAN DE LA CONCERTATION***

Le conseil municipal de Souclin a voté la prescription de la révision de son POS/PLU par délibération le 9 février 2012. Par la même, elle décidait de soumettre à la concertation, l'élaboration de ce projet et d'y associer les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole selon les modalités suivantes : organisation d'une réunion publique, informations dans le bulletin municipal, dans les comptes rendus de conseils municipaux.

En conséquence de l'application de la loi ALUR de mars 2014, le POS est devenu caduque en 2017, transformant ainsi la procédure de révision en cours du POS en élaboration de PLU.

***Durée de la concertation***

Celle-ci s'est déroulée du 9 février 2012 au 24 novembre 2022, date d'arrêt du projet d'élaboration du PLU.

***Réunion publique***

La réunion s'est tenue dans la salle du conseil municipal le 16 mai 2019 à 20h00.

L'invitation à participer a été faite par voie d'affichage sur les panneaux d'information municipale (présents sur les 3 hameaux), annoncée dans le compte-rendu du conseil municipal de la séance du 27 mars 2019 et parution dans la presse locale.

Une trentaine d'administrés a participé à cette réunion, présence aussi de la responsable du service instructeur d'urbanisme (ADS-CCPA). Une présentation globale de la politique de l'urbanisme appliquée sur la commune jusqu'alors ainsi que le pourquoi de cette révision, les obligations, les enjeux et les projets d'aménagements ont été expliqués par l'urbaniste en charge du projet.

Des échanges sont intervenus permettant d'alimenter la réflexion pendant cette élaboration et des réponses apportées aux questions des habitants.

Le compte rendu est annexé à la présente.

***Bulletins municipaux***

Annuellement des articles relatifs à l'avancement du projet de l'élaboration du PLU ont été publiés.

Chaque foyer reçoit individuellement un exemplaire et il est consultable en mairie.

***Procès Verbaux des conseils municipaux***

Après chaque réunion de travail du PLU, un point concernant l'avancement du dossier était fait pendant les séances du conseil, publié dans le PV de la séance et affiché sur les panneaux d'information municipale.

***BILAN***

Aucune remarque particulière sur l'élaboration du PLU n'a été formulée auprès des services de la mairie.

En 2020, a eu lieu un changement quasi complet de l'équipe municipale en place et dans un contexte sanitaire peu favorable, l'élaboration de ce projet a été ralenti, appelant juste quelques interrogations orales d'un ou deux administrés, sur l'état d'avancement du dossier.

La seule question régulière concerne la date de démarrage de l'enquête publique.

Une seule demande personnelle, par courrier AR a été reçue en février 2016, de la part d'un administré (demandant un changement de zonage de ses parcelles).